

Thérèse LEGROS, INTACT asbl
 Fabienne RICHARD, GAMS-Belgique
 Els LEYE, International Center for
 Reproductive Health
 Monia ELIMARI, Réseau Mariage et
 Migration
 Aurélie GRETRY, Collectif liégeois
 contre les mutilations génitales
 féminines
 Khady KOITA, La Palabre

Opinion | Journée internationale de la femme

Quand la tradition est plus forte que la loi

► L'excision et les mariages forcés sont des violences encore subies par un nombre impressionnant de femmes dans le monde. Elles constituent une violation des droits humains.

Vendredi 25 février au siège du GAMS Belgique à Saint-Josse. Il est 13h, plus de 100 femmes demandeuses d'asiles sont réunies comme tous les derniers vendredis du mois à l'invitation de l'ASBL. Elles sont venues de toute la Belgique. Le but de la réunion, se retrouver entre femmes avec le même parcours, aborder avec des intervenants extérieurs des questions sur la santé, l'égalité hommes-femmes, les droits et devoirs des étrangers... "Quels sont les sujets que vous aimeriez qu'on aborde ?" lance Pauline, une jeune sage-femme de Saint-Pierre, bénévole de l'association. Silence, puis après quelques instants une première voix s'élève : "la différence entre une femme excisée et non excisée". "Sur quel plan ?" répond Pauline. "Euh..., vous savez, quand on est excisée et qu'on se marie à 14 ans avec un homme de 50 ans, ce n'est pas la même chose que chez vous, vous comprenez ?". Et les langues se délient, une à une, toutes les femmes de ce petit groupe vont donner leur âge de mariage : 13 ans, 14 ans, 15 ans et l'âge de leur mari : 50 ans, 53 ans, 55 ans... Elles ont toutes été excisées ou infibulées. Leur première nuit de noce, elles l'ont vécue comme "un viol", "une douleur immense" et "il y a les vieilles qui attendent à la porte qu'on apporte le drap avec le sang pour montrer qu'on est vierge". Elles sont venues ici pour fuir cette violence double (excision et mariage forcé) et pour protéger leurs petites filles de cette violence.

L'excision et les mariages forcés sont des violences encore subies par un nombre impressionnant de femmes dans le monde.

Elles constituent une violation des droits humains. Quelles que soient les justifications avancées (religion, tradition...), leur objectif final est le contrôle de la sexualité et de l'autonomie des femmes. Avec la migration, la question des mutilations sexuelles et des mariages forcés touchent tous les pays et nous concernent ici aussi en Belgique.

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 130 millions de femmes, jeu-

nes filles et fillettes sont victimes de mutilations génitales féminines (MGF) à travers le monde. Ce chiffre augmente de 3 millions chaque année. Elles seraient plus de 500 000 femmes et filles vivant en Europe à avoir subi des MGF, à un moment ou l'autre de leur vie.

Concernant les mariages forcés, l'International Centre for Research on Women (ICRW) estimait en 2003 que plus de 51 millions de filles ayant moins de 18 ans étaient mariées de force et que ce chiffre passerait à 100 millions dans les 10 années à venir. En Belgique, aucune statistique complète au sujet du phénomène de mariage forcé n'existe. Il s'agit d'un sujet délicat à aborder hors de la sphère privée et donc difficilement quantifiable. D'autant plus que si la contrainte physique peut être objectivée, la contrainte morale et les divers types de pression sont, eux, plus subtiles à déceler.

Les mutilations génitales féminines recouvrent un ensemble de pratiques aboutissant à l'ablation partielle ou totale ou à l'altération des organes génitaux féminins externes pour des raisons non médicales. Elles sont généralement pratiquées sur les petites filles, mais aussi parfois sur des femmes sur le point de se marier, ou qui viennent d'accoucher. L'âge ainsi que le type d'excision varient en fonction de l'ethnie ainsi que des conditions socio-politiques du pays. Le plus souvent, les femmes subissent des violences multiples : MGF, mariage forcé et, en cas d'opposition, mise au ban de la société, accompagnée dans certains cas, de violences liées à l'honneur pouvant parfois conduire jusqu'à la mort.

Les MGF concernent encore aujourd'hui pas moins de 28 pays africains, du Sénégal à la Somalie, en passant par la Guinée, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan, l'Éthiopie, la Somalie... mais aussi l'Égypte et le Yémen ou encore l'Indonésie.

La pratique des mariages forcés est plus large encore et concerne aussi bien certaines populations primo-arrivantes que celles déjà bien installées. Des jeunes femmes sont quotidiennement confrontées à la difficulté d'assumer leurs propres projets personnels dans un contexte familial réfractaire, tiraillées entre leurs aspirations individuelles et les sentiments de loyauté et respect envers leurs parents. Trop souvent les femmes font l'objet d'enjeux identitaires et culturels, d'un contrôle exercé sur leur corps et sur leurs choix de vie.

Tant les MGF que les mariages forcés génèrent des conséquences à long terme sur les plans physique et mental. Ils constituent des traitements inhumains et

dégradants dénoncés par de nombreuses conventions internationales.

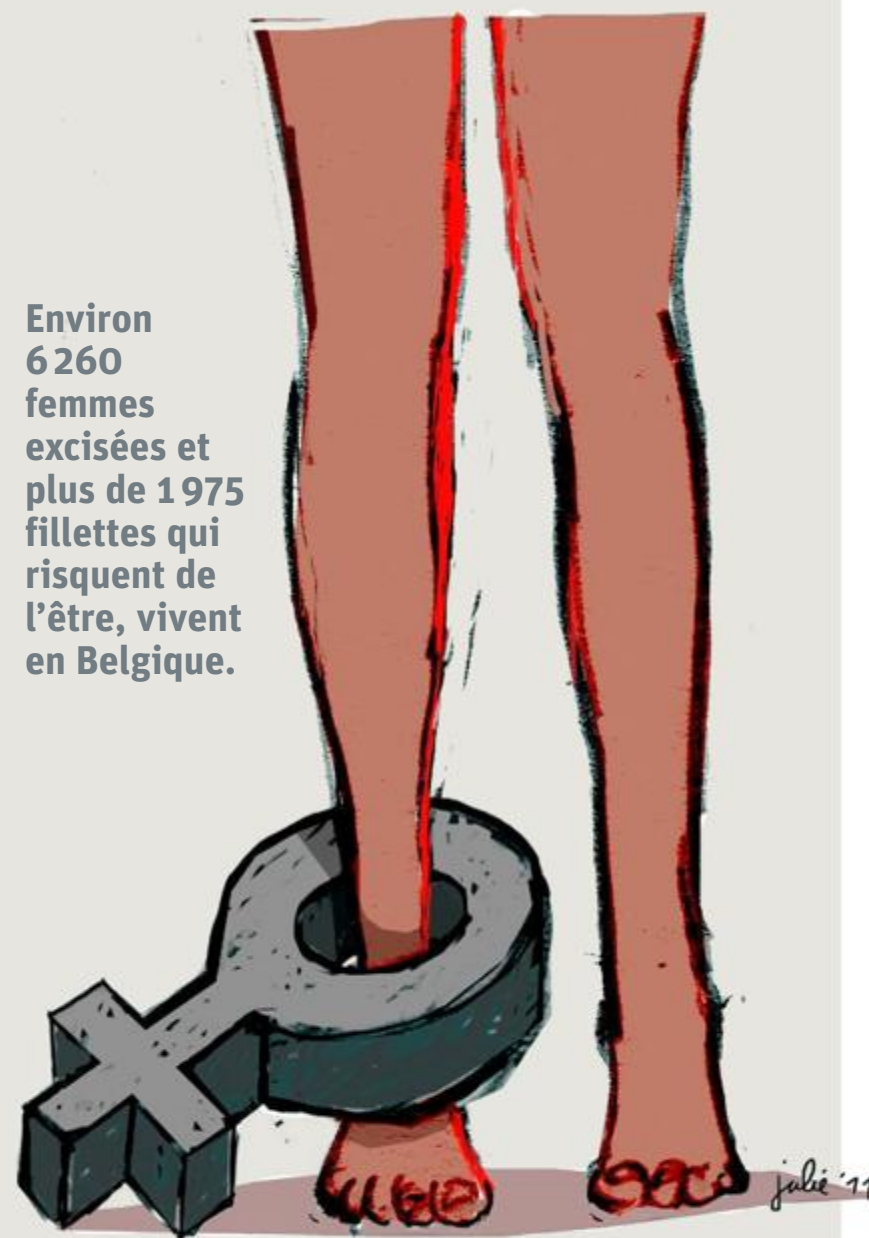
Il n'est pas question d'invoquer le relativisme culturel là où des femmes souffrent et sont touchées au plus profond de leur âme et de leur corps tout au long de leur vie. La torture n'est pas la culture !

Que pouvons-nous faire en Belgique pour protéger ces femmes ?

En Belgique, une étude récente du SPF Santé Publique (Dubourg et Richard 2010) a relevé qu'environ 6 260 femmes excisées et que plus de 1 975 fillettes à risque de l'être, vivaient en Belgique. Pour les petites filles encore intactes, l'excision se pratique généralement lors d'un retour dans le pays d'origine pendant les vacances ou peut-être même sur le territoire belge. Une loi spécifique incrimine la pratique des MGF depuis 2001 (art. 409 du Code Pénal) et des mariages forcés (article 391 sexies du Code pénal) depuis 2007. Cependant, jusqu'à présent, peu de situations ont été dénoncées aux autorités. Ce mutisme est vraisemblablement dû au fait qu'il s'agit de sujets tabous au sein de communautés où peuvent surgir des conflits de loyauté inhérents à ces pratiques. Par ailleurs, de nombreux professionnels se sentent souvent désarmés face à ces formes de violence où de nombreuses questions surgissent : respect d'une culture étrangère, intérêt de l'enfant, respect du secret professionnel... et méconnaissance des lois réprimant les MGF et les mariages forcés (Leye et Sabbe, 2009).

La lutte contre ces formes de violences doit s'inscrire dans un cadre général cohérent et intégrant nécessairement une dimension préventive et de sensibilisation. La lutte recèle de multiples facettes et s'inscrit dans des domaines fort différents : psycho-médico-social, mais aussi juridique, éducatif et culturel. En Belgique, les formes de violences dites culturelles sont encore souvent trop méconnues des professionnels de premières lignes (enseignants, médecins, policiers...). Parfois, les personnes concernées ne connaissent pas leurs droits.

La Belgique est attentive en la matière et fait partie des 12 États membres de l'Union qui ont mis au point un plan d'action national (2010-2014) pour la lutte contre les violences entre partenaires et intra-familiales (PAN) qui intègre, pour la première fois, les mariages forcés, les MGF et les violences liées à l'honneur. Gageons que ce plan sera mis à exécution de manière efficace par les ministères compétents, et que les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs seront débloqués afin que les femmes et fillettes soient protégées au mieux de ces violences.



Environ 6 260 femmes excisées et plus de 1 975 fillettes qui risquent de l'être, vivent en Belgique.

Illu Julie GRAUX

Opinion | Carême

Donner à nos vies une densité



Abbé Philippe MAWET

Curé de la paroisse Sainte Alix à Woluwe-Saint-Pierre
 Responsable de l'Unité Pastorale de Stockel-aux-Champs (Bruxelles)
 Informateur religieux

► Le Carême nous propose trois bagages qui figurent parmi les incontournables de toute vie chrétienne: la prière, le jeûne et l'aumône.

Nous voici au seuil de ce Carême. Durant 40 jours, d'étape en étape, nous serons invités à "vivre autrement" et à faire de l'Évangile "le carnet de route" de notre vie.

Une vie sans relief s'enlise dans les fadeurs de la médiocrité. L'absence d'exigences conduit à l'ennui d'abord, à la tristesse ensuite (si ce n'est pas à la désespérance!). Il ne s'agit évidemment pas de condamner l'épicurien qui sommeille en chacun de nous pour faire l'éloge du stoïcien que la vertu – faussement comprise – nous imposerait de devenir en quelques semaines. L'enjeu est ailleurs.

Pour les chrétiens, si le Carême existe, c'est parce qu'en son terme, il y a la fête de Pâques. Le but n'est donc pas de favoriser un ascétisme qui a, certes, sa valeur quand on voit le combat intérieur qu'il suppose. Le but est de s'ajuster à la Résurrection... c'est-à-dire de donner à nos vies une densité telle que rien n'est jamais banal. Tout prend sens dans la lumière de la Résurrection. Sans rien nier des combats humains contre l'absurde et la souffrance, la Résurrection vient redire, avec force, que la victoire – ultime et difficile – est toujours du côté de la Vie (avec un grand "V").

C'est pour faire cette route revêtue de

tout le macadam – et surtout de tous les cailloux – de notre humanité que le Carême nous propose trois bagages qui figurent parmi les incontournables de toute vie chrétienne : la prière, le jeûne et l'aumône (au sens du partage). Cette énumération n'a rien de ringard lorsqu'on accepte de la confronter à notre expérience humaine dans ce qu'elle a de plus essentiel.

De quoi s'agit-il... sinon de frayer des chemins d'humanité qui nous mettent en relation avec Dieu (la prière), avec les autres (le partage) et avec nous-mêmes (le jeûne)? L'essentiel est sans doute de pratiquer ces trois démarches (et pas seulement l'une ou l'autre) car, pour le chrétien, il n'y a ici ni matière à option ni démarche facultative. C'est en ce sens qu'on peut dire que le Carême vise aussi à unifier la personne. Ils sont rares ces lieux de vie où la personne peut être reconnue et accueillie dans toutes ses dimensions.

Avec la famille, souvent battue en brèche, je crois que la communauté chrétienne a cette capacité et cette responsabilité de proposer à chacun de faire un chemin d'unité intérieure, d'expérience spirituelle et d'ouverture aux autres. Le Carême n'est donc pas d'abord un temps "spectaculaire" ou faussement ostentatoire. Il est plutôt le temps pour laisser tomber les masques des apparences et du superficiel pour entrer dans un temps de conversion et de l'essentiel. Temps de solitude et de fécondité nouvelle, il s'agit toujours d'un grand moment de vérité.

Que ceci n'empêche pas les chrétiens de donner une visibilité à ce beau temps du Carême... à condition que cela soit pour un témoignage fait de transparence contagieuse, mais jamais de prosélytisme. Le chemin du Christ devient notre chemin... c'est cela l'expérience du Carême.

Durant 40 jours, nous sommes invités à "vivre autrement" et à faire de l'Évangile "le carnet de route" de notre vie.